

Ecole élémentaire Saint-Exupéry
Place Sainte Barbe
62290 Noeux les Mines
03.21.26.35.52

Conseil d'école du 03 mars 2020

Etaient présents :

M. TURPIN, Directeur

Mesdames HOUDRE, BILLAUT, BREMENT, LASAK, PIRA, KLAK, LEST, BENS, FOURMAULT, DUPROSPERT, LECLERCQ, RICART, DECAESTEKER, ROBIQUET, DENIS, GRANSART et DUCORON, les enseignantes

Messieurs FASQUEL, DEZEQUE, MECHTOUB et DUPROSPERT, les enseignants

Mesdames RENARD, NAMPONT, FONTAINE Sabrina, PEYRAC, VROLAND, PEYROLAT, GODAR, CREPEL, VERDET, DEBROUCKER et, Monsieur FOURNIER, représentants des parents d'élèves (association UNAAPE)

Monsieur BLONDEL Dominique, conseiller municipal délégué

Monsieur CABOCHE Aimable, DDEN

Etaient également invités à titre exceptionnel,

Monsieur HERREMAN Christian et Monsieur LEWANDOWSKI Nicolas, directeurs généraux (sortant et entrant) des services techniques

Etaient excusés :

Mesdames HERMANT, BOULARD, MARLE et Monsieur COUVREUR, enseignants

Mesdames DELERUE et PORQUET, représentants des parents d'élèves (association UNAAPE)

Monsieur BECQUART, Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Béthune 3.

A l'ordre du jour :

- L'aide aux élèves en difficulté (les différents types d'aide : le PPRE, le PPRE-Passerelle, les stages de réussite pour les CM, le suivi des élèves à besoin éducatif particulier, les PIAL, l'organisation du Réseau d'Aides Spécialisées en pôle-ressources)
- Cohérence et continuité des apprentissages : présentation des actions de liaison (maternelle-élémentaire et CM2/6^{ème})
- Le suivi des projets et des actions en cours
- Organisation du Temps Scolaire 2020-2021
- Informations et **questions* diverses**

Le mardi 03 mars 2020 s'est tenu le second conseil d'école de l'année scolaire sous la présidence de Monsieur Bernard TURPIN, Directeur.

M. le président du conseil d'école ouvre la séance et propose de nommer Mme GODAR Mélissa en qualité de secrétaire de séance. La séance s'ouvre à 17H05.

I - L'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Un premier point est fait sur le traitement de la difficulté scolaire et sur la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers au sein de l'école.

1) Le traitement de la difficulté scolaire

Il existe deux grands types de difficultés :

- Légère, passagère, liée à une notion
- Profondes et surtout durables dans le temps

...et 3 niveaux d'aide

- En classe
- Au sein de l'école
- Avec le Pôle ressources du RASED

En classe

Par le maître, grâce à la différenciation pédagogique, au tutorat ou à la constitution de groupes de besoins.

Dans l'école

Une prise en charge particulière de l'élève peut être décidée au niveau du cycle avec la mise en place de décroissements ("décrochage" d'un élève pour une activité spécifique dans une autre classe). Ces décisions sont actées lors des conseils de cycle de suivi de la scolarité (un par trimestre).

En cas de difficultés plus profondes ou persistantes, les enseignants peuvent solliciter l'aide du pôle-ressources du RASED. Le protocole de mise en place des aides est explicité à partir du [schéma en lien](#).

La particularité des PPRE-passerelles (internes à l'école et CM2/6^{ème}) est également présentée dans le cadre de la liaison Ecole/collège.

2) Le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers

Il s'agit d'élèves relevant de la MDPH (Maison Départementale de la Protection du Handicap)

La MDPH délivre une notification détaillant les modalités de l'aide :

- Adaptation du mobilier
- Mise à disposition de matériel adapté (ex : ordinateur portable)
- Scolarisation à temps partiel
- Aide d'une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)

13 élèves sont concernés à l'école à la date du 03 mars. Ils bénéficient de l'aide d'AVS : Mmes HERMETZ Adeline, ALEXANDRE Géraldine, FANTINI Elodie et DELEAU Christine.

A noter également, la collaboration avec le SESSAD de l'Artois pour un élève de CM1.

Plusieurs équipes de suivi (ESS) sont programmées dans l'année sous la responsabilité de l'enseignante-référent (Mme CAPENDU Vanessa) et du directeur de l'école. Chaque notification est réactualisée périodiquement (tous les ans). Un P.P.S (projet personnalisé de scolarisation) est systématiquement rédigé.

3) La mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés)

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. En matière de scolarisation des élèves en situation de handicap et depuis la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, des avancées majeures ont été réalisées pour une école pleinement inclusive : le nombre d'élèves en situation de handicap

accueillis dans les établissements scolaires du département a quasiment triplé et le nombre d'élèves accompagnés par une aide humaine a été multiplié par trois. L'enjeu est désormais que cet accompagnement soit plus pérenne, mieux ajusté aux besoins des élèves et, avec une visée pédagogique réaffirmée.

Cette ambition se réalise au travers de :

- a) la professionnalisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Depuis septembre 2019, tous les accompagnants sont recrutés dans le cadre de contrats publics de trois ans, renouvelables une fois avant de donner accès à un contrat à durée indéterminée (CDI) et ils bénéficient d'une formation de 60 heures d'aide à la prise de fonction et d'un accès à la formation continue pour permettre le développement de leurs compétences. Ils pourront également s'appuyer sur des « AESH- référents ».

- b) la mise en place d'une nouvelle organisation de proximité au niveau local (les PIAL)

Des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) seront progressivement déployés entre 2019 et 2022. Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation, dont l'objectif est de mieux répondre aux besoins évolutifs des élèves en situation de handicap et de mieux coordonner les ressources (aides humaines, pédagogiques, éducatives...). Il permet de répondre rapidement aux notifications d'accompagnement et d'éviter les ruptures par une meilleure anticipation des recrutements des AESH. Chaque PIAL est piloté par un chef d'établissement et par un inspecteur de l'éducation nationale (IEN). En proximité, le directeur d'école assure la coordination des AESH, en lien étroit avec l'équipe enseignante, ce qui permet une adaptation continue aux besoins des élèves et au développement progressif de leur autonomie. L'organisation en PIAL a été présentée aux familles concernées lors du premier trimestre de cette année scolaire. L'école dépend du PIAL situé au collège Anatole France de Noeux les Mines.

4) Présentation du dispositif des stages de réussite pour les CM1 et CM2

Le dispositif est le même que lors des années précédentes. Le repérage est fait par les enseignants.

L'accord des familles est obligatoire pour la participation à ces stages. Ceux-ci sont encadrés par un ou plusieurs enseignants volontaires de l'école ou de la circonscription.

Il y a deux sessions : une pendant la 1^{ère} semaine des vacances de printemps (**du 14 au 17 avril 2020** à raison de 03H45 par jour) et une durant les grandes vacances (dernière semaine du mois d'août). A noter, que pour cette dernière session, dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}, le stage des élèves de CM2 (futurs 6^{ème}) se fera au collège Anatole France de Noeux les Mines.

II - Cohérence et continuité des apprentissages : présentation des actions de liaison

Elles concernent la liaison maternelle/élémentaire (à travailler surtout autour de la liaison GS/CP) et la liaison école/collège (à travailler surtout autour de la liaison CM2/6^{ème}).

Entre rupture et continuité : la liaison GS/CP

Objectifs : aider l'écolier à franchir ce cap important

Comment : Travailler en forte synergie entre enseignants de GS et de CP (référents et outils didactiques communs, transmission précise des acquis des élèves, programmation des activités et suivi individualisé...)

Pourquoi : Pour assurer une continuité dans les comportements et les apprentissages ; pour éviter les ruptures qui mettraient les enfants les plus fragiles en situation de difficulté à leur entrée en CP (perspective de prévention).

2 types d'actions sont développées : des actions ponctuelles (rencontres entre élèves de GS et de CP, échanges autour d'un projet...) et des actions pédagogiques et didactiques plus sur le long terme (autour

des pratiques, des démarches, de la construction de progressions communes, de l'organisation du suivi du parcours des élèves...).

3 actions restent à mener pour cette année scolaire :

- Rencontre GS/CP le **12 juin après-midi** : visite de l'école élémentaire par les GS et participation à des ateliers dans les classes).
- Les « Portes Ouvertes » auprès des parents des futurs élèves de CP : accueil des familles, présentation de l'établissement, des différents lieux, de l'équipe enseignante, remise du livret d'accueil aux familles (Cf conseil d'école n°1), des listes de fournitures souhaitées... Cette opération est prévue le **vendredi 26 juin 2020**.
- Un système de « parrainage » (élève de CP/élève de GS) est également à l'étude par les équipes pédagogiques.

La liaison CM2/6ème

Des actions ponctuelles sont menées dans ce cadre depuis 3 ans (comme le rallye-mathématiques ou le rallye-littérature). Elles se complètent par une instance officielle : le conseil Ecole/Collège dont le but est, entre autres, de faire le point sur les attentes, les méthodes et d'organiser le suivi des élèves "fragiles" (par le biais notamment des PPRE/Passerelle évoqués plus haut). Un retour est effectué sur le projet de lecture à voix haute et le concours qui a eu lieu au collège en février (« Les petits champions de la lecture »).

III - Le suivi des actions en cours

Une présentation des différentes actions est effectuée par les collègues de l'école concernés.

A) Projets en éducation musicale

Projet des CM1CM2 : « Chantons avec Archimède 2 »

M. MECHTOUB effectue la présentation de ce projet qui se conclura le **mardi 09 juin 2020** par la prestation des élèves de sa classe avec le groupe « Archimède » sur la scène de la salle Georges Brassens de Noeux les Mines.

Spectacle musical des CP

Mme HOUDRE effectue la présentation de ce projet qui se conclura le **mardi 26 mai 2020** par la prestation des 81 élèves de CP sur la scène de la salle Georges Brassens de Noeux les Mines.

A l'issue de ces 2 présentations, M. TURPIN remercie la municipalité pour le prêt à titre gratuit de la salle Georges Brassens.

Etat des lieux de la classe-orchestre à mi-parcours

Mme ROBIQUET effectue la présentation du dispositif (actions menées, actions à venir, impacts sur les élèves).

B) Les photos scolaires

Il s'agit du même prestataire que l'année dernière. Les prises de vues auront eu lieu les **12 et 13 mars** prochain (après-midi). Les photos seront en vente à la rentrée des vacances de printemps. Les modalités pratiques (et les contraintes légales) sont expliquées à la suite du questionnement des parents d'élèves.

C) Le Carnaval

Le **mardi 24 mars** prochain après-midi, les élèves de l'école maternelle WALLON effectueront leur traditionnel passage au sein de l'école. Les collègues de CE2 explicitent les actions qui seront menées dans ce cadre par les classes volontaires de l'école.

D) BCD de l'école

Une présentation des actions effectuées pendant le temps scolaire et hors temps scolaire est assurée par M. TURPIN.

Pour rappel, la BCD possède désormais plus de 4100 livres côtés et empruntables. Plus de 1200 ouvrages sont d'ailleurs empruntés chaque mois ! Un retour rapide sur le [site internet de la BCD](#) et le système de réservations est effectué.

Remerciements à Pauline (Service Civique) pour sa redoutable efficacité et son grand professionnalisme.

E) Le projet WEBRADIO

Retour sur l'avancée de ce projet à partir du support de présentation des activités scolaires et des activités périscolaires (Club WEBRADIO). En septembre 2019, cette innovation pédagogique a d'ailleurs été valorisée et reconnue par le rectorat de Lille.

F) La fête des écoles

Pour rappel, et comme convenu lors du premier conseil d'école, celle-ci aura lieu le **vendredi 19 juin 2020** (selon les mêmes conditions que l'année dernière).

H) Les sorties éducatives

Ces sorties sont organisées par l'école et financées par le budget de la coopérative et/ou de l'association ASSC-USEP grâce aux actions menées au sein des classes. Elles sont partie intégrante d'un projet pédagogique (avec travail en amont et en aval de la sortie) et permettent de travailler un point particulier des programmes scolaires. Elles sont à l'initiative des enseignants.

Chaque enseignant ayant déjà réalisé ou ayant prévu une sortie scolaire présente son projet (objectifs, déroulement de la journée et exploitations pédagogiques choisies).

CP de Mmes Houdre, Billaut et de M.Couvreur

Présentation de la sortie à la ferme pédagogique de Gouy-Servins du **29 juin 2020**.

CP de Mmes Brément et Lasak

Présentation de la sortie à la ferme pédagogique de Gouy-Servins du **02 juillet 2020**.

CP/CE1 de Mmes Fourmault et Bens

Présentation de la sortie à Olhain (activités d'orientation) prévue en **juin 2020** (date exacte à déterminer).

CE1 de Mmes Klak et Marle

Présentation de la sortie au centre équestre de Gouy-Servins prévue en **juin 2020** (date exacte à déterminer).

CE2 de Mmes Decaesteker, Ricart et Robiquet

Retour sur la sortie à l'Orchestre national de Lille du **07/02/2020** et présentation de la sortie au musée LAB-LABANQUE de Béthune (en attente de confirmation) prévue en **juin 2020** (date exacte à déterminer).

CM1CM2 de M. MECHTOUB

Présentation de la sortie à Olhain (course d'orientation) prévue en **juin 2020** (date exacte à déterminer).

Classe de découverte des CM2

Présentation du programme du séjour à Franceville-Merville du **06 au 10 avril 2020**.

IV - Informations diverses

Rappel des procédures de passage en 6ème et des autres passages

Un rappel des procédures est effectué.

Physionomie école 2020-2021

Les opérations de carte scolaire étant reportées en raison de la tenue des élections municipales, aucune information n'est disponible à ce jour.

M. TURPIN souhaite la bienvenue à MM HERREMAN et LEWANDOWSKI (actuel et futur directeur des services techniques) et remercie leurs services pour les travaux de grande qualité effectués cet été en salles 2 et 20. M. Lewandowski se présente auprès des membres du conseil d'école

Demande de travaux

- Une demande de réfection et de mise en peinture blanche du bloc sanitaire (cour Castelnaud) est déposée (afin d'y faire peindre, par les élèves, une fresque en période 1 en 2020-2021).

Réponse apportée par MM HERREMAN et LEWANDOWSKI : « *La demande est enregistrée et la mise en peinture sera effectuée pour le mois de septembre au plus tard.* »

- Une demande d'ouverture et de pose d'un portail (entre la cour Castelnaud et le jardin) est déposée afin de pouvoir y envisager l'organisation d'ateliers pédagogiques (voire d'activités durant les temps de récréation).

Réponse apportée par MM HERREMAN et LEWANDOWSKI : « *La demande est enregistrée. Une étude de faisabilité sera effectuée au plus vite afin que ces travaux soient réalisés pour le mois de septembre 2020.* »

- L'équipe enseignante souhaiterait savoir où en est l'avancée du projet de rénovation des 3 salles de classe de l'ancienne école CAMUS (à destination des CM2 en 2020-2021).

Réponse apportée par MM HERREMAN et LEWANDOWSKI : « *Le dossier est en cours de traitement. Un cabinet d'architecte va être désigné très prochainement. Les membres du conseil d'école seront associés à cette réflexion. Une visite du site avant chantier sera organisée au cours de ce dernier trimestre scolaire.* »

- L'équipe enseignante souhaiterait la mise à disposition d'un bidon de gel hydroalcoolique par classe et d'un distributeur de savon (pour certaines classes non encore équipées)

Réponse apportée par M. TURPIN : « *L'infirmière et le médecin scolaire seront interrogés sur la pertinence de cette demande (la solution hydroalcoolique est-elle adaptée aux enfants de cette tranche d'âge ?)* »

Réponse apportée par MM HERREMAN et LEWANDOWSKI : « *Un recensement des classes non équipées en point d'eau et/ou en distributeur de serviettes et savon sera effectué en vue d'une étude de faisabilité.* »

- De gros problèmes de débit internet sont constatés depuis quelques semaines. Ceux-ci sont très préjudiciables pour une utilisation optimale des mini-PC destinés aux élèves. L'école étant éligible à la fibre depuis peu, est-il possible que la municipalité demande notre raccordement ?

Réponse apportée par M. BLONDEL : « *L'accès internet de l'école fait partie d'une offre de marché plus globale comprenant l'ensemble des bâtiments communaux. Cette offre pourra évoluer lorsque l'ensemble des bâtiments sera éligible à la fibre. Ceci n'est pas encore le cas mais devrait l'être courant 2020.* »

Sans autre question les concernant, MM HERREMAN et LEWANDOWSKI quittent la réunion.

V – Organisation du temps scolaire 2020-2021

Depuis la rentrée 2014, les horaires d'enseignement de toutes les écoles du département s'inscrivent dans le cadre réglementaire d'organisation de la semaine scolaire fixé par les articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation. Néanmoins, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a élargi les possibilités de dérogations et a permis (ce qui est le cas dans notre école) d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur 5 matinées et 3 après-midis. **Cette Organisation du Temps Scolaire datant de 2017 arrive à échéance le 31 août 2020 et, il ne peut y avoir de tacite reconduction.** En conséquence, le Conseil d'Ecole doit obligatoirement proposer une organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020.

I) Délibération n° 1 : L'organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée de septembre 2020

Après en avoir délibéré, la proposition **de ne pas modifier et de maintenir l'Organisation du Temps Scolaire actuelle** (en vigueur depuis septembre 2017) est proposée au vote.

M. le président demande si un des membres du conseil d'école souhaite la tenue de ce vote à bulletin secret.

Aucun des 35 membres présents ayant le droit de vote (voir liste nominative en page 1) ne le souhaitant, le vote a donc lieu à mains levées.

Résultat du vote et décompte des voix

En faveur de la délibération n° 1 : **35 voix**

Contre la délibération n° 1 : **0 voix**

Absentions : **0 voix**

Le conseil d'école,

Après en avoir délibéré et soumis au vote,

DECIDE d'adopter la délibération n°1 à l'unanimité des membres présents.

Sans autre question particulière, Monsieur le Président clôt ce second conseil d'école et remercie les participants de leur présence.

La séance est levée à 18H55.

A Noeux les Mines, le 03 mars 2020

M. TURPIN Bernard,



Président du conseil d'école